



**Ministère de l'Intérieur**

**Secrétariat d'Etat chargé  
des Transports,  
de la Mer et de la Pêche**

**Secrétariat d'Etat chargé de la  
Réforme de l'Etat et de la  
Simplification**

Le 22 mars 2016

### **Communiqué de presse**

M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, M. Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, et M. Jean-Vincent PLACÉ, Secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la simplification, saluent le lancement ce jour de la plateforme « *Le.Taxi* », dont le décret d'entrée en vigueur a été publié ce matin au Journal Officiel.

Cette innovation majeure, issue de la loi du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relative aux taxis et VTC, a pour objectif de développer l'accès des clients à l'offre de taxis par voie électronique, au moyen d'un registre national de géolocalisation. Le client pourra dorénavant héler électroniquement un taxi qui se trouve à proximité, et accéder ainsi à une identification rapide de son moyen de transport. Avec cette innovation, le client n'aura plus à payer de course d'approche. Il pourra par ailleurs évaluer la qualité du service fourni.

Elément-clé de la modernisation du secteur, cette plateforme est développée par la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières (DSCR) et par le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP), en lien étroit avec les professionnels du taxi. Afin de construire *Le.Taxi*, une « start up » a été créée au sein de l'administration : les start up d'Etat sont de petites équipes mobilisées pour apporter les réponses du numérique à un défi posé à l'administration en quelques mois et avec la satisfaction de l'utilisateur comme critère de réussite.

Déjà opérationnelle dans la ville de Montpellier, elle sera progressivement en service dans les prochaines semaines dans la plupart des grandes agglomérations, et notamment à Paris, Lille, Lyon, Marseille et Rennes. 2 000 chauffeurs sont aujourd'hui déjà inscrits sur cette plateforme, 100 nouveaux chauffeurs s'inscrivent chaque jour, et à terme ce sont potentiellement 30 000 chauffeurs qui sont susceptibles d'être référencés sur *Le.Taxi*.

Le lancement de la plateforme *Le.Taxi* constitue une nouvelle étape importante dans l'objectif poursuivi par le Gouvernement d'accompagner la modernisation de la profession de taxi.

**Service de presse de Bernard CAZENEUVE : 01 49 27 38 53**

**Service de presse d'Alain VIDALIES : 01 40 81 77 57**

**Service de presse de Jean-Vincent PLACE : 01 42 75 64 40**